



Montherod, le 29 avril 2019

Au Conseil général
de et à
1174 Montherod

Réf. : DLR

Préavis municipal N° 1/2019

Préavis municipal sur la gestion et les comptes 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Montherod vous présente son rapport annuel sur la gestion et les comptes pour l'année 2018.

Ces comptes ont été soumis à la Fiduciaire CoFiRev, bureau fiduciaire Sàrl, à Bière, qui s'est rendue dans nos locaux le 16 avril 2019. La Fiduciaire précise dans son rapport qu'elle n'a pas relevé de faits qui laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nous vous remettons le tableau comparatif entre le budget et les comptes 2018.

Les informations et les commentaires concernant les différences essentielles entre les chiffres du budget et ceux des comptes figurent ci-dessous.

Les comptes 2018 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 128'744.36, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 65'266.45.

Le revenu fiscal de la Commune, y compris taxes, patentes et gains immobiliers, s'élève ainsi à CHF 1'535'012.16 pour l'année 2018. En 2017, ce revenu s'élevait à CHF 1'558'848.63 soit une diminution de CHF 23'836.47. Il s'élevait à CHF 1'558'494.34 en 2016.

Grâce à la rigueur concernant les dépenses réalisées par chaque responsable de dicastères et par nos collaboratrices et collaborateurs, et à la péréquation plus favorable qu'annoncé lors du budget, le résultat est donc légèrement positif.

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de Montherod, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2018**.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Montherod alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée, que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Bière, le 25 avril 2019 – i|3

CoFiRev,
Bureau fiduciaire Sàrl

Th. Jaccard
Réviseur agréé

Administration générale

Recettes : supérieures de CHF 9'592.35, dû essentiellement à plus d'émoluments (CHF 8'099.15) et de remboursement de tiers

Dépenses : inférieures de CHF 14'234.40, dû essentiellement à un peu moins de charges de Municipalité liée au projet de fusion (-CHF 6'335.—) et moins de participation aux transports publics (-CHF 3'844.—)

Finances

Recettes : supérieures de CHF 107'183.95, dû essentiellement :
- à plus d'impôts (CHF 63'007.80)
- à un retour de péréquation favorable (CHF 77'929.—)
compensé par :
- moins d'impôts à la source (-CHF 10'351.85.—)
- moins d'impôts des personnes morales (-CHF 26'713.65)

Dépenses : supérieures de CHF 1'102.95, dû à plus de défalcation et abandon d'impôts (CHF 12'448.90), compensé par moins de participation à la péréquation cantonale (-CHF 10'309.—)

Domaines et bâtiments

Recettes : inférieures de CHF 3'292.45, dû essentiellement à moins de revenus du patrimoine financier (CHF 2'631.70)

Dépenses : supérieures de CHF 36'021.75, dû essentiellement à plus d'entretien des bâtiments (patrimoine financier CHF 17'113.—et patrimoine administratif CHF 16'880.—)

Travaux

Recettes : supérieures de CHF 48'756,75, dû essentiellement à plus de taxes d'introduction de chantier à venir, facturées en 2018 (CHF 33'392.50)

Dépenses : supérieures de CHF 27'135,55, dû essentiellement à plus d'amortissement (CHF 28'000.—)

Instruction publique et cultes

Recettes : supérieures de CHF 26.60

Dépenses : inférieures de CHF 9'902.55, dû à plus de dépenses liées à l'enseignement (CHF 8'390.55) compensé par moins d'entretien du temple (-CHF 19'565.80), les travaux ayant été reportés.

Police

Recettes : supérieures de CHF 9'636.70, dû essentiellement à un décompte final 2017 favorable (CHF 5'007.—) et à plus d'émoluments CH (CHF 2'557.50) et de remboursements de tiers (CHF 2'102.20).

Dépenses : inférieures de CHF 1'825.—, dû à légèrement moins de charges de protection civile

Sécurité Sociale

Recettes : supérieures de CHF 62'085.30, dû au remboursement d'un solde 2017 en notre faveur de l'ARASMAC (CHF 13'226.30) et du décompte final de la facture sociale (CHF 48'859.—)

Dépenses : inférieures de CHF 118.—.

Services industriels

Recettes : supérieures de CHF 2'981.90, dû essentiellement :
- à plus de taxes de raccordement (CHF 13'360.—)
- à moins de location de compteurs (-CHF 7'339.35)
- à moins de vente de gaz (-CHF 6'537.15)

Dépenses : supérieures de CHF 5'025.99, dû essentiellement à une attribution à un fond de réserve de CHF 46'000.— en compensation d'un amortissement budgété de CHF 40'000.—, plus d'entretien du réseau d'eau (CHF 7'298.—) compensé par moins d'achat de gaz (CHF 16'589.35).
Les investissements du réseau d'eau ayant été amortis par un amortissement extraordinaire en 2017, il n'y a pas d'amortissement obligatoire en 2018.

CONCLUSIONS

En conclusion, les comptes d'exploitation communaux 2018 bouclent positivement, surtout grâce à un retour de péréquation favorable. Les revenus liés aux impôts sont en légère baisse depuis quelques années. Ils sont toutefois supérieurs au budget 2018.

Notons qu'au niveau des chiffres-clés de l'analyse financière, la capacité d'autofinancement est de 14,81% pour 2018 (moyenne de 9.82% sur 10 ans) et que la dette par habitant est de CHF 3'300.—/habitant.

Cette situation nous permet donc d'entreprendre certains travaux dès cette année si le Conseil Général approuve les divers préavis qui lui seront présentés.

